



SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL

DÉPARTEMENTAL 63

Site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

LETTRE DE DIFFUSION CGT CG 63 N° 161 du 6 septembre 2013

SOMMAIRE

ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme

Site internet CGT CG63 nombre de visites : **plus de 30 100**

Prochaines réunions Suite **Non public, réservé aux syndiqués CGT**

ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Grève le 10 septembre
Sans abris à Clermont-Fd

ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Après l'accident de Bétigny-sur-Orge Trois syndicats de cheminots dénoncent une logique purement financière

Fralib (Géménos) Les ouvriers lancent une production symbolique d'infusion >>>

Dépenses courantes Les mères célibataires ont du mal à faire face

Occupation à l'Hôtel Dieu La CGT exige l'arrêt du démantèlement

Intervention militaire en Syrie Fausse solution à un vrai problème

ACTUALITÉ STATUTAIRE

CGT, FO, FSU et Solidaires appellent à la grève le 10 septembre

Retraite six arguments contre l'allongement de la durée de cotisation

Catégorie C : 23,15 € d'augmentation en 2014 !!!!!

APPEL A CANDIDATURES

LA CITATION DE LA SEMAINE

ILS ONT OSE LE DIRE :

LE DESSIN DE LA SEMAINE

LA PHOTO DE LA SEMAINE

ACTUALITE CG Puy-de-Dôme

Site internet CGT CG63 nombre de visites : plus de 30 100

Prochaines réunions

-CTP :

*mardi 1^{er} octobre 2013

* vendredi 22 novembre 2013

Suite Non public, réservé aux syndiqués CGT

ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Grève le 10 septembre

Retraites : Le gouvernement, par son annonce du 26 août, tente de déminer la mobilisation.

Il prétend ne procéder à aucun recul des droits, mais en même temps, transfère le financement de la solidarité aux familles du travail vers la CSG, financée à 83 % par les salarié-e-es.

Il n'envisage l'égalité femmes/hommes que par le bas. L'égalité servira de prétexte pour la diminution des pensions de toutes et tous. Il n'envisage une prise en compte de la pénibilité que dans une proportion ridicule.

A compter de 2020, la réforme Fillon que nous avons combattue reprendra son cours. Les salarié-e-s devront cotiser plus longtemps et partir plus tard, ou bien se résigner à des pensions de misère.

Ce n'est pas ce que nous avons demandé ! Si le pire du rapport Moreau a été évité, c'est grâce à la pression que nous avons mise en annonçant la mobilisation dès le 10 septembre 2013.



Sans abris à Clermont-Fd

L'UD Cgt engagée aux côtés des personnes mises à la rue dans le département, rassemblées Place de JAUDE vers l'église des Minimes.

Les choses ne sont pas aussi simples que les échos médiatiques. Nous vous invitons à soutenir, comme une partie de la population clermontoise les sans abris et leurs revendications pour un règlement durable de la situation de l'hébergement d'accueil et de l'insertion sociale.

ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Après l'accident de Bétigny-sur-Orge Trois syndicats de cheminots dénoncent une logique purement financière

Ils s'étaient abstenus de s'exprimer dans l'émotion de l'accident qui a fait sept morts et dix blessés en juillet, mais les syndicats CGT, UNSA et SUD-Rail de cheminots sont sortis de leur retenue en écrivant une lettre commune au ministre des Transports. Ils jugent nécessaire de revenir sur les événements de l'été et la situation du transport ferroviaire en France. "Depuis plusieurs années et de manière mesurée mais ferme, les organisations syndicales et (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Fralib (Géménos) Les ouvriers lancent une production symbolique d'infusion >>>

Alors que les négociations qui permettraient le redémarrage de l'usine Fralib sont dans l'impasse, le syndicat CGT et les 72 ouvriers qui fabriquaient les sachets de thé Lipton et les infusions de l'Eléphant ont décidé de lancer une production symbolique de sachets d'infusion qu'ils vendront à l'occasion de la Fête de l'Humanité du 13 au 15 septembre. En vendant quelques 5000 boîtes de tilleul provenant de producteurs locaux, ils veulent ainsi prouver que (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Dépenses courantes Les mères célibataires ont du mal à faire face

Selon une enquête Ipsos pour le Secours Populaire Français (SPF), quelque 60% des mères célibataires disent avoir rencontré des difficultés à faire face aux dépenses de santé de base, à leurs dépenses d'alimentation et de logement. La même enquête fait apparaître que 41% des personnes interrogées affirment avoir déjà connu une situation de pauvreté, un chiffre en hausse de 4 points en un an et de 11 points par rapport à (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Occupation à l'Hôtel Dieu La CGT exige l'arrêt du démantèlement

Le Comité de Défense de l'Hôpital Hôtel-Dieu a décidé d'occuper des locaux dans l'enceinte du plus vieil hôpital de la capitale depuis dimanche 1er septembre afin de contrer les menaces de fermeture anticipée des urgences (voir notre article précédent). Cette action fait suite aux décisions de la direction de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris de transférer en catimini des lits d'aval de médecine interne indispensables au maintien du service des (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Intervention militaire en Syrie Fausse solution à un vrai problème

L'horreur qui caractérise la situation en Syrie après le bombardement de la population à l'arme chimique, ne peut laisser personne indifférent. Il faut que d'urgence la lumière soit faite sur les responsables de ce massacre et la délégation de l'ONU sur place doit pouvoir mener ses investigations en toute liberté sans aucune pression. La crise syrienne a pris une dimension d'affrontement géopolitique entre les grandes puissances qui veulent maintenir (...) [Voir tout le texte >>>](#)

ACTUALITE STATUTAIRE

CGT, FO, FSU et Solidaires appellent à la grève le 10 septembre

Les syndicats CGT, FO, FSU et Solidaires de la fonction publique ont appelé agents et retraités à la mobilisation et à la grève le 10 septembre « pour rejeter le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement Ayrault ». [...] Ce projet de loi qualifié de juste par le gouvernement, accroît en réalité la fragilisation de notre système de retraites », estiment, dans une déclaration commune, les quatre organisations syndicales de fonctionnaires. (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Retraite six arguments contre l'allongement de la durée de cotisation

La durée de cotisation requise pour avoir une retraite à taux plein est passée de 37,5 ans pour les générations nées avant 1934 à 41,5 ans pour les générations nées en 1955 suite aux réformes successives depuis 1993, soit plus de quatre ans d'allongement de la durée de cotisation en l'espace de 26 ans. Or le gouvernement envisage encore de prolonger l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 annuités pour la génération née en 1973. Nous avons toutes les raisons de nous opposer à cette réforme qui, loin de répondre aux évolutions de la société, mine le système par répartition

1. L'allongement de la durée de vie : les salariés ont déjà donné !

L'allongement de la durée de cotisation est souvent justifié par le MEDEF et les libéraux par l'allongement de la durée de vie. Or depuis le début des années 1990 les réformes libérales des retraites ont exigés des salariés, plus encore que l'allongement de leur durée de vie.

- Depuis 1993 l'allongement de la durée de cotisation a été plus rapide (+3,75 annuités) que l'allongement de l'espérance de vie à 60 ans (+3,38 années pour les hommes, +2,76 pour les femmes).
- Entre 2000 et 2020, selon les réformes déjà votées, l'augmentation de la durée de cotisation représentera 86% de l'augmentation de l'espérance de vie des hommes et 117% de celle des femmes. De plus pour travailler et pour profiter de la retraite il ne suffit pas d'être vivant. Or si l'espérance de vie augmente régulièrement, la période où nous connaissons des difficultés de santé et des incapacités s'allonge également.

- L'espérance de vie en bonne santé stagne pour les hommes (62,7 ans en 2011 contre 62,3 ans en 2005) et marque un recul pour les femmes (63,6 en 2011 contre 64,6 en 2005).
- L'espérance de vie n'est pas également distribuée : l'espérance de vie à 35 ans des cadres est supérieure de 6 ans à celle des ouvriers. Augmenter la durée de cotisation (et implicitement l'âge de liquidation) c'est aussi augmenter le risque de ne jamais atteindre la retraite.

Ainsi si l'espérance de vie a effectivement augmenté, les salariés ont été largement mis à contribution par les réformes précédentes. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), les générations nées après 1950 auront même pour la première fois, du fait des réformes précédentes, un temps de retraite plus court que celui de leurs aînés. C'est bien là un recul social.

2. L'effet principal de l'allongement de la durée de cotisation : la baisse des pensions liquidées à l'âge légal

Du fait de la « décote », la durée de cotisation requise génère un effet de « double peine » : la retraite baisse plus que proportionnellement au nombre de trimestres manquants. Ainsi la décote peut diminuer le taux de remplacement de la pension de 25% par rapport aux nombre d'années effectivement cotisées. La décote frappe tous les salariés qui n'atteignent pas le nombre de trimestres requis : soit en diminuant leur pension, soit en les poussant à attendre l'âge de liquidation sans décote (65 à 67 ans selon l'année de naissance). En 2012, plus d'un salarié sur trois partant en retraite n'obtenait pas de retraite à « taux plein » avant 65 ans (26,5% liquidaient après 65 ans, 8% étaient concernés par la décote). Or les effets des réformes précédentes ne sont pas encore épuisés : un

allongement de la durée de cotisation est déjà programmé d'ici à 2020 alors même que rien n'indique que les salariés seront en mesure de travailler plus longtemps.

Allonger la durée d'activité requise c'est aggraver le problème : si l'on allonge la durée de cotisation par exemple d'un an entre 2020 et 2035, tous les salariés qui ne réuniront pas une année de cotisation supplémentaire seront pénalisés par cette double peine (carrière incomplète + décote). Par exemple pour un salarié ayant validé en 2035 entre 38 et 42 annuités à 62 ans (ce qui relève déjà de l'exploit) la réforme coutera de l'ordre de 7 à 8% du montant de la pension si celle-ci est liquidée à 62 ans (Tableau 1).

Tableau : Effet d'un allongement d'un an de la durée de cotisation en 2035 pour une pension liquidée à 62 ans

annuités validées à 62 ans Baisse de la pension par effet de la réforme "43 ans en 2035"

37	-2.3%
38	-8.4%
39	-8.1%
40	-7.8%
41	-7.5%
42	-7.2%
43	0.0%
44	0.0%

Simulation faite par rapport à une situation de référence de 160 trimestres requis à partir de 2020 (pas d'allongement après 2020). Le calcul se base uniquement sur le taux de remplacement, sans tenir compte du minimum contributif. La perte est encore supérieure si on prend comme référence la durée légale actuelle qui est de 41.5 annuités (pas d'allongement entre aujourd'hui et 2020). Il s'agit là d'une illustration, en pratique chaque cas individuel comporte des spécificités.

3. Dans la majorité des cas ce ne sont pas les salariés qui décident de leur durée de cotisation

Le principe de l'allongement de la durée de cotisation consiste à « inciter » les salariés à travailler plus longtemps. Seulement dans bien des cas on ne choisit pas son nombre d'annuités. En effet les périodes de chômage non indemnisé, les périodes d'inactivités (qui concernent notamment les femmes) et les années d'études ne sont pas comptés dans les « trimestres validés » ; le temps partiel se traduit également par un nombre plus faible de trimestres validés.

De plus le marché du travail fait pression sur les « seniors » pour les sortir de l'emploi avant l'âge légal de la retraite. On sait bien que le taux de chômage des travailleurs de plus de 55 ans est plus élevé que celui des 35-45 ans. Ainsi au moment de la « liquidation » de leur pension, les seniors ont souvent connu une longue période de chômage ou d'inactivité depuis leur dernier emploi ; d'autres encore n'ont d'autre choix que de continuer à travailler alors que leur santé est dégradée. Allonger la durée de cotisation peut les inciter à rallonger encore cette période de précarité entre l'emploi et la retraite sans qu'ils n'aient le choix de travailler plus.

Du fait des carrières incomplètes et de l'allongement de la durée des études pour les générations nées dans les années 1970, on sait déjà, d'après les projections du COR que les générations nées après 1960 partiront à la retraite avec en moyenne 39 annuités validées.

En somme allonger la durée de cotisation n'équivaut pas à faire travailler les salariés plus longtemps mais dans bien des cas à toucher une pension inférieure ou plus tardive. Une étude du CEPREMAP réalisée sur les réformes de 1993 et 2003 suggère par exemple que l'allongement de la durée de cotisation requise d'une annuité, ne se traduisait en moyenne par un allongement d'activité que de 6 mois.

4. Une réforme qui pénalise particulièrement les femmes

Les femmes, notamment du fait de leurs interruptions de carrière plus fréquentes et qui sont plus concernées par le temps partiel, réunissent moins de trimestres validés que les hommes. Même si les écarts tendent à se réduire car l'activité professionnelle des femmes a augmenté au cours des années

1970, les femmes parties en retraites en 2012 avaient validé en moyenne 36,25 annuités contre 39 annuités en moyenne pour les hommes. Les femmes sont davantage concernées par la décote, moins concernées par la surcote et liquident en moyenne leur pension plus tard que les hommes. Cet écart les pousse à attendre 65 ans (et bientôt 67) pour liquider leur pension, prolongeant ainsi une période de précarité entre fin de l'emploi et retraite. En 2012, 8,6% des femmes ont perçu une retraite avec décote contre 7,6% des hommes. Mais pour échapper à la décote 33% des femmes partant en retraite avaient au moins 65 ans contre 20% des hommes.

A chaque fois que l'on repousse la durée d'activité requise on la rend moins atteignable pour les femmes et on prolonge la période de précarité entre emploi stable et retraite. Par ce mécanisme, même si l'âge légal n'est pas modifié, l'allongement de la durée de cotisation requise signifie soit des pensions plus faibles, soit la généralisation de la liquidation des pensions à 67 ans ou au-delà.

5. Une mesure largement évitable

Le Premier ministre a affirmé « qu'il n'y a pas d'autre solution » qu'un allongement de la durée de cotisation. Rien n'est moins vrai. Selon les chiffres du gouvernement lui-même l'allongement de la durée de cotisation entre 2020 et 2035 rapportera seulement 2,7 milliards d'euros par an en 2030 et 5,6 milliards d'euros par an en 2040. Et il n'y aurait pas moyen d'aller chercher ces sommes ailleurs ? Quand il le veut le gouvernement sait trouver bien davantage: pour ne donner qu'un exemple, le « Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi » (CICE) véritable cadeau sans contrepartie aux entreprises et sans utilité économique va coûter 20 milliards d'euros par an dès 2016. On pourrait aussi évoquer les 27 milliards d'exonérations de cotisations employeurs chaque année ou les profits non taxés car ils sont détournés vers des paradis fiscaux, etc.

S'il y a bien des choix budgétaires à faire, il est tout à fait faux de dire que l'allongement de la durée de cotisation est inéluctable, il y a bien sûr d'autres choix possibles, et des choix courageux permettraient non seulement de ne pas allonger la durée de cotisation mais encore de revenir sur les allongements décidés par les gouvernements précédents.

6. Plutôt que de travailler plus vieux, en mauvaise santé, organisons de vraies carrières complètes pour tous

Le MEDEF et les libéraux, entendus par les gouvernements successifs plaident pour un allongement systématique de la durée de cotisation et de l'âge légal de la retraite. Dans le même temps les entreprises poussent les salariés seniors vers la sortie, se refusent à embaucher les salariés passés 50 ou 55 ans quel que soit leur expérience, et multiplient les embauches de jeunes sous formes de contrats précaires et de stages plutôt qu'en CDI. Ainsi on nous parle de cotiser 43 ans dans un monde où l'emploi stable ne concerne que les 30-55 ans, c'est absurde !

Au lieu de tirer sur la corde part tous les bouts, en créant de la précarité et du chômage chez les jeunes et tout en obligeant à travailler de plus en plus vieux dans des conditions de travail dégradées, le gouvernement et les entreprises seraient mieux inspirés de favoriser l'accès à un emploi stable dès la première embauche et un véritable statut du travailleur salarié qui garantisse à chacun une carrière complète et une progression salariale. Alors que la productivité augmente nous n'avons pas besoin de travailler autant aujourd'hui qu'hier pour produire les mêmes richesses. Plutôt qu'une société où certains sont essorés par 43 ans d'un travail pénible tandis que d'autres passent trop de temps au chômage, le progrès ne serait-il pas de retrouver le chemin du partage du travail entre actifs mais aussi entre générations.

CATEGORIE C : 23,15 € D'AUGMENTATION EN 2014 !!!!!

Alors que la ministre de la fonction publique annonçait que 2013 serait l'année de la catégorie C.

Alors que les 500 plus riches voient leurs fortunes progresser de 59 milliards d'euros

Le gouvernement ne propose rien pour 2013 et 23,15 € /mois en 2014 pour la catégorie C et rien pour les autres !!!! Ca suffit

APPEL A CANDIDATURES

1002 Assistant Social Adoption Cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 6 septembre 2013

1033 animateur Local d'Insertion Grade : Conseiller socio-éducatif ou Attaché territorial

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 6 septembre 2013

688 Assistant de gestion de dossiers administratifs Grade : Rédacteur Territorial

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 6 septembre 2013

795 Responsable du Service de Gestion Administrative du Personnel Grade : Attaché territorial

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 13 septembre 2013

1377 Responsable Pôle Ingénierie Grade : Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 13 septembre 2013

2418 Chef du service Exploitation et Sécurité Grade : Ingénieur Territorial

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 13 septembre 2013

468 Directeur Adjoint Médiathèque départementale Grade : Bibliothécaire ou Attaché territorial

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 13 septembre 2013

2220 Chef de cuisine Grade : Adjoint technique territorial 1ère classe

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 13 septembre 2013

1400 Technicien chargé d'études Pôle Ingénierie Grade : Cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 13 septembre 2013

LA CITATION DE LA SEMAINE

«On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre.» *Jean Jaurès*

ILS ONT OSE LE DIRE :

«En 100 ans, le monde sera passé du ballon dirigeable au supersonique ; et le PS de Jean Jaurès à Harlem Désir.» *Gaëtan Gorce Sénateur PS de la Nièvre*

LE DESSIN DE LA SEMAINE

GUERRE EN SYRIE : DÉBAT AU
PARLEMENT... SANS VOTE...



LA PHOTO DE LA SEMAINE



PERMANENCES CGT

Les mercredis de 14 h 30 à 17 h, Au local syndical à l'Hôtel du département à Clermont-Ferrand tél 0473290985

Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.